

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 6 septembre 2019.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE
PROJET DE REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE « LE
BERNET » - QUATRIEME TRANCHE – BOX N°6 - PRIORITÉ N°1**

La troisième tranche de travaux du cœur de village étant terminée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le financement de la quatrième tranche de ce projet, pour un montant estimatif de **292 766,27 € H.T** (deux cent quatre vingt douze mille sept cent soixante six euros et vingt sept centimes hors taxes) environ, aléas compris.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations n°2019/21 et n°2019/28 du 25 juin 2019, il a décidé d'engager une tranche supplémentaire de travaux sur ce projet, qui consiste en la création d'un bâtiment devant accueillir des professions libérales telles que : une posturologue, une orthophoniste, une orthoptiste et une ostéopathe.

Le projet est implanté sur le site du Bernet et s'inscrit dans la continuité du projet d'équipement du centre bourg de Ferrières-sur-Ariège.

Le financement de la quatrième tranche peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la DETR. Monsieur le Maire propose de voter les montants de la troisième tranche de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de de la DETR 2020.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de la troisième tranche de ce projet pour un montant estimatif de **292 766,27 € H.T** (deux cent quatre vingt douze mille sept cent soixante six euros et vingt sept centimes hors taxes) environ aléas compris;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.R.T 2020 afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

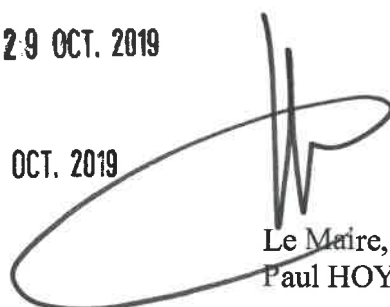
29 OCT. 2019

29 OCT. 2019

REÇU LE :

- 5 NOV. 2019

PREFECTURE FOIX


Le Maire,
Paul HOYER

